

Commune de Mansle-les-Fontaines

Mairie déléguée de Mansle

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

NOTE D'INFORMATION

SUR LE SERVICE D'ACCUEIL AVANT ET APRÈS LES CLASSES

La commune de MANSLE-LES-FONTAINES offre un service d'accueil avant et après les classes pour les enfants de maternelle et primaire fréquentant le groupe scolaire Jean de La Fontaine à MANSLE. Ce service est ouvert :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de **7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30**.

Le tarif fixé est de 2,00€ par enfant et par séance.

En cas de présence d'enfant(s) au-delà de l'heure de fermeture du service (soir), un tarif « dépassement d'horaire » a été institué, en plus du tarif de base de 2,00€. Les parents ne venant pas récupérer leur(s) enfant(s) dans le temps imparti devront payer 2,70€ /enfant en plus du tarif de base.

Pour des questions de responsabilité et par respect pour le personnel communal en charge de la surveillance, il est impératif de respecter ces horaires, aussi bien le matin que le soir.

Un goûter est offert aux enfants présents vers 16h45. Il est donc inutile de fournir un goûter supplémentaire à votre enfant, et surtout pas de sucreries.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Madame Sylvie BEAUDOUX, responsable sur place ou téléphoner pendant les heures d'ouverture 05 45 20 02 21 ou au 06 45 74 02 33.

✂-----

INSCRIPTION AU SERVICE D'ACCUEIL DES ELEVES

L'Enfant (nom-prénom) :

Classe fréquentée :

❖ fréquentera le service d'accueil le ou les :

	Matin	Soir
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

A, le

Signature des Parents
ou du Représentant légal de l'élève,

Mairie déléguée de MANSLE : 05 45 22 20 43

Courriel : mairie.mansle@orange.fr